



**RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
ORGANISMES DE BASSIN TRANSFRONTALIER
EN AFRIQUE DE L'OUEST :**

PERSPECTIVES DE LA CEDEAO

**Mahamane Dédéou TOURE
Chargé de Programmes Régionaux
CCRE-CEDEAO**



PLAN DE PRESENTATION

1. Bref aperçu sur les organismes de bassin transfrontalier(OBT) en Afrique de l'Ouest : importance et rôle ;
2. Principales contraintes liées à la promotion des OBT en Afrique de l'Ouest ;
3. Efforts de la CEDEAO pour une promotion des OBT en Afrique de l'Ouest.

1 - BREF APERCU SUR LES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST : IMPORTANCE ET ROLE



Dans une région de prédilection de grands bassins transfrontaliers, où chaque pays, à l'exception du Cap Vert partage au moins un cours d'eau avec l'un de ses voisins et où les ratios de dépendance dépassent généralement les 40%, l'importance des OBT n'est point à démontrer.

Les OBT ont pour mission globale d'assurer un partage et une gestion responsable et solidaire des ressources en eau entre pays riverains des grands fleuves dans une perspective de développement durable.

L'Afrique de l'Ouest compte 4 grands OBT : ABN, ABV, OMVG et OMVS.

1 - BREF APERÇU SUR LES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST : IMPORTANCE ET RÔLE (suite)



A ceux-ci, on peut ajouter tout de même, la CBLT beaucoup plus implantée en Afrique Centrale, mais qui compte parmi ses états membres, deux pays ouest africains, en l'occurrence le Niger et le Nigeria.

On peut également y ajouter l'Union du Fleuve Mano (UFM) qui est en vérité une union politique ; toutefois des efforts sont en cours pour y développer une composante développement du bassin.

Il importe également de souligner que de nouveaux OBT sont en voie ou en perspective de création dans la région, notamment au niveau des bassins du Mono (Togo, Bénin), Comoé-Bia-Tano (Côte-d'Ivoire, Burkina, Ghana, Mali), Cavaly-Cestos-Sassandra (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria).

2 - PRINCIPALES CONTRAINTES LIEES A LA PROMOTION DES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST



En dépit de leur importance majeure, il n'en demeure pas moins que les OBT de la région sont confrontés à d'inextricables contraintes notamment d'ordre institutionnel, financier et technique.

a) Contraintes d'ordre institutionnel

Dans la plupart des cas, les OBT de la région manquent aujourd'hui de textes conséquents pour assurer de façon efficace les responsabilités qui doivent être les leurs dans une logique de GIRE et de mise en œuvre des processus de vision partagée à l'ordre du jour au niveau des différents bassins transfrontaliers.

2 - PRINCIPALES CONTRAINTES LIEES A LA PROMOTION DES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST (suite)



Sans compter quelquefois le manque de volonté politique des Etats à souscrire aux engagements pris.

b) Contraintes d'ordre financier

Faute de versement de cotisations par les Etats membres, la plupart des OBT de la région se trouvent aujourd'hui dans une situation de précarité financière critique, se traduisant notamment par des difficultés énormes à assurer leurs charges de fonctionnement.

Par ailleurs, la réduction du volume de l'aide publique au développement avec toutes les crises de ces dernières années affectent considérablement le financement des programmes d'investissement au niveau des OBT de la région.

2 - PRINCIPALES CONTRAINTES LIEES A LA PROMOTION DES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST (suite)



c) Contraintes d'ordre technique

En corollaire des contraintes susmentionnées, les OBT de la région manquent très souvent de personnel en quantité et en qualité pour prendre effectivement en charge leurs responsabilités.

Et ils ne disposent point d'outils techniques appropriés pour notamment faire une bonne planification et assurer le suivi et le contrôle des engagements pris par les Etats.

3 - EFFORTS DE LA CEDEAO POUR UNE PROMOTION DES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST



-Au plan institutionnel

Il importe d'abord de souligner que tous les OBT sont membres du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (CPCS) de la GIRE en Afrique de l'Ouest mis en place en décembre 2001 sur décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, et qui constitue un cadre de concertation irremplaçable pour toutes les questions relatives à la gestion des ressources en eau transfrontalières dans la région.

Dans le cadre des activités du CPCS, le CCRE/CEDEAO, sur instruction du Conseil des Ministres, concourt à la promotion des 3 nouveaux OBT susmentionnés, à travers des appuis multiformes (réalisations d'études institutionnelles, facilitation, mobilisation des PTF, etc.).

3 - EFFORTS DE LA CEDEAO POUR UNE PROMOTION DES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST (suite)



Le CCRE/CEDEAO a également joué un rôle de premier plan dans la création de l'ABV en 2006.

Dans ce chapitre, il importe également de mentionner l'initiation de réformes juridiques et institutionnelles en faveur des OBT, avec notamment la réalisation de la concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'eau dont un des objectifs majeurs était d'accompagner les programmes d'investissement des OBT de la région, et avec en perspective l'élaboration prochaine d'une directive cadre sur la gestion des ressources en eau partagées en Afrique de l'Ouest, d'une directive cadre sur le développement d'infrastructures hydrauliques durables en Afrique de l'Ouest et d'un livre blanc sur les ouvrages prioritaires à soumettre à la diplomatie de la CEDEAO pour la recherche de financement.



3 - EFFORTS DE LA CEDEAO POUR UNE PROMOTION DES OBTE EN AFRIQUE DE L'OUEST (suite)

- Au plan financier

La CEDEAO, à travers le CCRE a notamment octroyé à plusieurs reprises des subventions financières à l'ABV pour assurer ses premiers pas.

Le CCRE a parrainé des requêtes de financement d'OBTE à l'endroit d'institutions de financement (notamment FAE)



3 - EFFORTS DE LA CEDEAO POUR UNE PROMOTION DES OBT EN AFRIQUE DE L'OUEST (suite)

-Au plan technique

On peut mentionner entre autres :

la réalisation d'une étude sur le renforcement des capacités des OBT en 2009 dans le cadre de l'élaboration du Programme Régional d'Investissement Agricole de la CEDEAO.

l'institution depuis 2010 d'une formation annuelle régionale sur la thématique « Eau agricole et changement climatique » à l'intégration de cadres nationaux et régionaux, y compris des OBT.



MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION